

CSE des 30 et 31 janvier

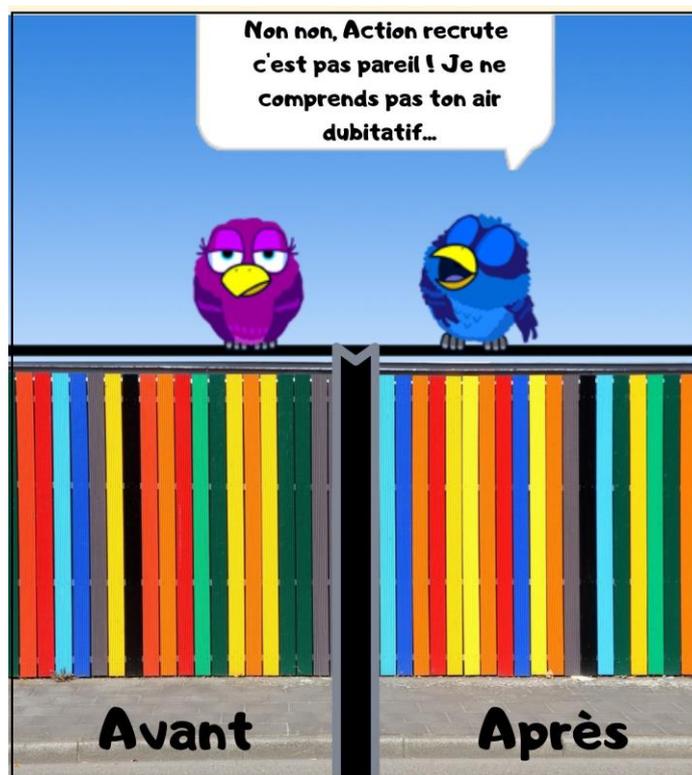
➤ « Action Recrute »

Ça y est les offres de + 30 jours ont un nom dynamique ! C'est donc ainsi que la mission des conseiller-es dédiés aux offres à +30 jours va s'appeler. **On va repeindre l'activité traditionnelle et la veille régulière qu'ont les conseiller-es CDE pour leur adjoindre une modernité de façade.**

Dans la réalité, pas de nouveau moyen, pas de travail sur la typologie de ces offres, ni sur les salaires de référence -ou de convention et en même temps le réseau reçoit des messages sur la consommation des budget AFPR : 1 euros maxi/heure ! Quelle force de frappe redoutable !

Le SNU dénonce un discours de façade et d'affichage ! La réalité est comme toujours bien en deçà des paroles, bref de la peinture et de la novlangue sur une activité intégrée au travail des CDE.

Ces nouvelles modalités pourraient être sources de mal-être pour les collègues n'ayant pas les moyens de faire alors que les injonctions des chiffres et d'objectifs se précisent !



➤ Bilan Promo



Le minimum de 0,8% d'augmentation de la masse salariale prévu s'est transformé en maximum -et la direction est heureuse d'annoncer que ce n'est pas 0% !

De nombreux collègues ne sont plus augmenté-es depuis 4, 5, 6, 7 ou même 8 ans ! Et cela malgré leur engagement dans des missions ou des axes de travail définies lors d'EPA ou d'EP.

Comment rester motivé-es et surtout convaincu-es de réalités des engagements alors qu'une seule des 2 parties s'investit ?

➤ Incidents et agressions dans les zones d'accueils

Les élu-es demandent et obtiennent un affichage systématique des risques encourus par un-e usager-e commettant des actes délictueux et tenant des paroles menaçantes ou injurieuses.

La Direction régionale s'engage à communiquer auprès des ELD également sur les règles de dépôt de plaintes - cf : domiciliation physique.

Le SNU demande à ce que les collègues allant déposer plainte soient accompagnés par l'établissement et rappelle le dépôt systématique d'un dossier de protection fonctionnelle.



➤ Lieu d'accueil unique avec Cap Emploi

Là encore, du réchauffé...On nous annonce the novelty, le changement...avec le lieu unique où des collègues seront accueilli-es au sein des agences. Ce lieu unique sera généralisé à l'ensemble des agences du Rhône à partir du mois de septembre.

Attention, il y a bel et bien des nouveautés dans cette modalité qui somme toute existe depuis bien longtemps avec entre autres :

- Des DE ne disposant pas de RQTH qui pourront être reçu-es par ces conseiller-es Cap emploi,
- Ces collègues auront un pack habilitation leur permettant l'accès à nos outils,
- Un outil de RDV commun avec également des plages de RDV communs possibles

Le SNU a alerté sur notamment le besoin pour ces collègues d'avoir des bureaux permettant une confidentialité au regard des problématiques de santé abordées lors de ces entretiens. Mais attendez n'est-ce pas également ce que le SNU demande pour l'acco glo ??

On nous annonce également une volonté de développer **une culture du handicap**. Le SNU ne peut être que satisfait de cette volonté mais émet quelques doutes : la Direction a organisé un Quizz autour de 4 thèmes liés au handicap. Pour les collègues ayant correctement répondu au Quizz sur le handicap auditif, un cadeau de très bon goût leur est parvenu : des boules Quiès....



Prochain CSE les 27 et 28 février

Vos élu-es au CSE : Frédérique Payen -69, Cathy Sébastian -26, Lazarre Ketfi -38, Fabienne Delmas -74, Olivier Béal -42, Denis Planchat -63, Catherine Albout -69, Catherine Dechatre -38, Sabrina Sahli -69